La participation des enfants



Formation de travail : Délégation aux droits des Enfants

Mode de saisine : Saisine d'initiative
Type de texte(s) : Avis

Avancement :

Date de début 20/10/2026

Date du vote 10/03/2027

Examens du texte Le projet d’avis ou d’étude est débattu par l’ensemble des membres.

Vote
La formation de travail vote le projet d’avis avant sa présentation en plénière ou le projet d’étude avant sa présentation en plénière.

PRÉSENTATION

La participation des enfants aux décisions qui les intéressent est un droit fondamental, reconnu par l’article 12 de la Convention internationale des droits de l’enfant. Si ce droit s’affirme dans les textes, son effectivité reste à démontrer. Dans la ligne de ses précédents travaux sur le sujet, le CESE souhaite analyser les facteurs concrets de sa mise en œuvre en tenant compte de la diversité des situations et en rappelant que leurs possibilités de participer sont formatées par leur âge, leurs parcours, leurs conditions de vie, les discriminations et les violences qu’ils subissent, notamment socio-économiques. S’appuyant sur la valeur de le savoir expérientiel et la contribution d'enfants, le CESE veut préciser la place que notre société accorde à leur parole et à leurs autres formes d'expression, essentielles à notre démocratie.

Voir toutes les saisines

© - copyright CESE - Novembre 2026